

<p><b>Date Convocation</b> 21/02/2024</p> <p><b>Date Affichage</b> 21/02/2024</p> <p><b>Nombre de Conseillers</b></p> <p>- en exercice           <b>27</b> - présents               <b>17</b> - procurations       <b>06</b> - absents               <b>04</b></p>	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p><b>PROCURATIONS 6</b> : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p><b>ABSENTS 4</b> : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETARE</b> : Manuella AUGEREAU</p>
--	---

### **43-IMPLANTATION DE CONTENEURS DE COLLECTE TLC (TEXTILES / LINGES DE MAISON / CHAUSSURES) - CONVENTION DE PARTENARIAT**

**Rapporteur : Isabelle CADOU**

Une convention de partenariat avec LE RELAIS, membre de EBS Le Relais France acteur de référence de l'Économie Sociale et Solidaire, opérateur du secteur de la collecte et la valorisation des TLC et la commune de l'Île d'Yeu a pour objet de définir les modalités de la collecte.

**Considérant** que LE RELAIS France est adhérent de FEDEREC textile au titre des Entreprises Solidaires et de la Confédération Générale des SCOP.

**Considérant** que leur action en termes de collecte textile concourt au respect des accords du Grenelle de l'Environnement sur la réduction des déchets TLC (environ 7kg/an/habitant).

**Considérant** que la commune a acheté à LE RELAIS 4 bacs neufs

**Considérant** que LE RELAIS assure le ramassage des textiles collectés par le prestataire Suez sur l'Île d'Yeu et les surplus du Secours Catholique (écrémé) et de La Recyclerie envoyés au port de Fromentine. Le rythme des envois est dépendant de la saison.

**Considérant** que LE RELAIS ne paye ni la collecte sur l'Île d'Yeu ni le transport maritime.

**Vu** le projet de convention est annexé à la présente délibération.

**Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- ♦ **APPROUVE** la convention de partenariat entre LE RELAIS et la Commune de l'Île d'Yeu
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention jointe en annexe et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU